

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

Nombre de Conseillers L'an deux mille dix-huit
En exercice 15 le 11 avril
Présents 11 Le Conseil Municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône)
Votants 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
(dont 3 procurations) Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2018
Présents : MM. Gilles BAYLE, Félix CORNET, Didier DAILLY, Dominique DESPLACES (arrivé à 20 h 30), Michel GELY, Mmes Gisèle GERMAIN, Anne-Marie JEANDEMANGE, Jocelyne MARTHINET (arrivée à 20 h 10), Véronique NOWACZYK (arrivée à 21 h 15), Annie PANEL
Absente : Élyane THOMAS
Absents ayant donné procuration :
Valérie CAULE a donné procuration à Félix Cornet
Éric SCHWARTZ a donné procuration à Didier Dailly
Suzanne PERREON a donné procuration à AM. Jeandemange
Secrétaire de séance : M. Didier DAILLY

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 07 mars 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents, soit 8 VOIX POUR.

2/ Personnel communal – service administratif (arrivée de V. Nowaczyk à 21 h 15 - 11 présents)

Objet : Reconduction du contrat unique d'insertion (délibération n° 2018-34)

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de reconduire le contrat unique d'insertion à compter du 1^{er} juin 2018 au service administratif et d'augmenter le temps de travail à 35 heures hebdomadaires. L'agent sera rémunéré sur la base d'un SMIC. La collectivité percevra une prise en charge dont le taux fixé par arrêté du préfet de région est de 40 % sur une base de 26 heures hebdomadaires.

Il invite les membres du conseil municipal à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal **PAR 14 VOIX POUR (11 votes membres Présents et 3 votes par procuration)**

- ✍️ **ACCEPTÉ** le renouvellement du contrat unique d'insertion
- ✍️ **ACCEPTÉ** l'augmentation du temps de travail à 35 heures hebdomadaires
- ✍️ **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention relative à l'embauche d'un salarié en contrat unique d'insertion
- ✍️ **DIT** que les crédits seront prévus au BP 2018.

Objet : Cadeau destiné au départ en retraite d'un agent (délibération n° 2018-35)

Monsieur le Maire annonce officiellement le départ en retraite de madame Geneviève Dufour, agent administratif, au 1^{er} septembre 2018. Il propose que le conseil municipal lui offre un cadeau de départ et d'en fixer le montant.

Il invite les membres du conseil municipal à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal **PAR 14 VOIX POUR (11 votes membres Présents et 3 votes par procuration)**

- ✍️ **ACCEPTÉ** de faire un cadeau de départ
- ✍️ **FIXE** la valeur du cadeau à 400 €
- ✍️ **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2018.



3/ Droit de préemption urbain

Vente Cne de Lamure / SCI Berthelier - parcelle AC 349 « Mallaval » Montant : 1,00 €
Vente Tabillon / Stacchini – parcelles AB 251, 292, 89 « Quartier de la gare » Montant : 75 000,00 €
Vente Augagneur / Desbat – parcelles boisées K165 « Ronzière » et AC 23 « Mallaval » montant : 4 000,00 €

↳ Le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur le(s) bien(s) susmentionné(s).

4/ Devis

Convention

CAF pour médiation familiale 2016-2018 24,00 € par séance le conseil ne valide pas

Reboisement et plantations au bois de Champillard

MFR des 4 Vallées
Plantation année 2018 3 048,00 €
Entretien année 2019 avec regarnissage si perte 480,00 €
Entretien année 2020 480,00 €
Entretien année 2021 480,00 € Validé par le conseil municipal

Éclairage public « Malleval » mise en conformité armoire de commande

SYDER – part de la charge communale 5 698,00 € Validé par la conseil municipal

5/ Fiscalité / Dotations 2018

Objet : Sollicitation du produit des amendes de police (délibération n° 2018-37)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de réaménagement et de sécurisation des places devant la Mairie et devant la pharmacie.

- Matérialisation de places de parking plus larges pour une mise aux normes et un accès aux personnes à mobilité réduite
- Sécurisation par la pose de bordures, mise en conformité de passages pour piétons avec abaissement du trottoir pour l'accès handicapé.

Le coût de ces travaux est estimé à 18 681,00 € HT.

Il invite le conseil à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal **PAR 14 VOIX POUR (11 votes membres Présents et 3 votes par procuration)**

- ↳ **VALIDE** le projet des travaux de réaménagement et de sécurisation des deux places
- ↳ **SOLLICITE** le Département du Rhône pour l'obtention de la subvention au titre des amendes de police concernant les travaux d'aménagement susvisés.

Objet : Demande d'un fonds de concours de la Cor (délibération n° 2018-36)

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de solliciter la COR pour l'obtention d'un fonds de concours pour le financement des travaux de réaménagement du stade de football de Lamure-sur-Azergues.

Il invite les membres du conseil municipal à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal **PAR 14 VOIX POUR (11 votes membres Présents et 3 votes par procuration)**

- ↳ **SOLLICITE** le fonds de concours de la COR pour les travaux de réaménagement du stade de football
- ↳ **AUTORISE** monsieur le maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents afférents à ce dossier.



Dotations 2018

		<u>Dotations 2017 (pour info)</u>
Dotation forfaitaire.....	138 647 €	140 710 €
Dotation de solidarité rurale « bourg centre »	45 396 €	42 449 €
Dotation de solidarité rurale « péréquation »	33 299 €	29 904 €
Dotation nationale de péréquation (DNP)	2 762 €	2 393 €
TOTAL.....	220 104 €	215 456 €

Au titre des taxes locales directes pour 2018, nous devrions percevoir : 227 078 €.

6/ Vote du budget primitif 2018

Objet : Adoption du budget primitif 2018 (délibération n° 2018-30)

Monsieur le Maire développe par chapitre aux membres du conseil municipal le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018.

Après avoir présenté le budget primitif de l'exercice 2018 s'établissant ainsi :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 783 162,00 €
- Recettes : 783 162,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant en dépenses et en recettes à 783 162,00 €.

Section d'investissement

- Dépenses : 1 132 247,00 €
- Recettes : 1 132 247,00 €

La section d'investissement s'équilibre pour un montant en dépenses et en recettes à 1 132 247,00 €.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer et à se prononcer sur son adoption.

Après délibération, le conseil municipal **PAR 14 VOIX POUR**

⬇ **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2018 tel que présenté.

7/ Photovoltaïque : convention d'occupation temporaire des toitures publiques

Objet : Ambition « Territoire à énergie Positive » - Développement du Photovoltaïque sur le patrimoine public – Signature convention d'occupation temporaire avec la COR (délibération n° 2018-39)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a répondu positivement aux demandes de la COR d'étudier le potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux afin de massifier le développement des énergies renouvelables sur son territoire et montrer l'exemplarité des collectivités en la matière.

Suite à une phase d'étude prise en charge en totalité par la COR, les projets étudiés sur la commune sont viables techniquement et économiquement.

Pour la commune de Lamure-sur-Azergues, deux projets ont été retenus : L'école et l'Eglise

Afin de lancer cette phase de concrétisation il est nécessaire d'établir un partenariat entre la commune et la COR.

Monsieur le Maire expose aux membres les principes et conditions du partenariat inscrits dans le cadre du projet de convention d'occupation temporaire joint.

Objet du partenariat (synthèse non exhaustive du projet de convention jointe):

Pour la commune

L'adhésion au projet passe à minima par la mise en place d'une occupation du domaine public pour une partie des toitures des bâtiments mentionnés ci-dessus, avec une autorisation d'occupation du domaine public sur le toit, pour une durée de 25 ans. Celle-ci prendra la forme d'une convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels.



En signant cette dernière, la commune s'engage à laisser à l'association libre accès aux installations techniques dédiées au photovoltaïque. Dans l'hypothèse peu probable ou une intervention de la commune aurait pour effet de suspendre l'exploitation au-delà d'une période d'un mois, elle s'engage à verser une indemnité de compensation de perte de recette. Elle s'interdit enfin, dans le respect du partenariat, de réaliser toute construction ou plantation de végétaux qui pourrait diminuer le rendement ou les conditions de fonctionnement de l'installation.

En contrepartie de cette location, la commune percevra une redevance de 1€/m²/an de panneau photovoltaïque installé.

Pour la COR

Les installations photovoltaïques seront financées et exploitées par la COR. La COR occupera une partie des toitures sélectionnées et vendra l'électricité produite selon les tarifs d'achats garantis sur 20 ans fixés par l'Etat, puis au prix du marché au cours des 5 années suivantes.

La COR sera propriétaire de son installation pendant toute la durée de la convention. A ce titre, elle prend la responsabilité de l'installation en s'appuyant sur des contrats d'entretien, de maintenance et d'assurance pris auprès de professionnels.

A la fin de la convention, l'installation sera amortie, et encore en pleine capacité de production. Elle sera donnée en état de fonctionnement à la commune, qui pourra alors l'exploiter à son compte ou poursuivre la location.

Sur cette base, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acter ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : **PAR 13 VOIX POUR (10 membres présents + 3 votes par procuration)**

- **APPROUVE** la convention d'occupation temporaire
- **AUTORISE** la COR d'authentifier les actes administratifs relatifs aux droits réels immobiliers (convention d'occupation temporaire y compris)
- **AUTORISE** le Maire à transmettre les informations nécessaires aux services concernés ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation temporaire à des fins de représentation de la commune lors de la passation de l'acte.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

8/ Questions et informations diverses

a) **Délibération** : (arrivée de Jocelyne Marthinet à 20 h 10)

Objet : Passage d'un itinéraire de randonnée à Vélo Tout Terrain sur le territoire d'une commune (délibération n° 2018-31)

Le Conseil Municipal,

- Sur Proposition de monsieur le Maire,
- Vu la demande présentée par la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien,
- Et après avoir pris connaissance des itinéraires concernés par la pratique du Vélo Tout Terrain,
- En ce qui concerne les voies communales et les chemins ruraux,

S'ENGAGE PAR 12 VOIX POUR (9 votes membres Présents et 3 votes par procuration)

- ✚ À conserver aux chemins d'intérêt touristique retenus sur son territoire, leur caractère public ou ouvert ;
 - ✚ À ne pas les aliéner ;
 - ✚ À y maintenir la libre circulation du Vélo Tout Terrain ;
 - ✚ À en empêcher un balisage conforme à celui défini par la Fédération Française de Cyclisme ;
 - ✚ Et à prévoir le remplacement desdits itinéraires par des itinéraires de substitution en cas de modifications (suppression, remembrement, cession,...)
- b) Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création d'une chambre funéraire à Lamure-sur-Azergues.
- c) Présentation de la synthèse de l'activité 2017 de la mission locale sur notre territoire (8 jeunes sont concernés à Lamure-sur-Azergues).
- d) Remerciements de la société de chasse pour l'aide accordée et le versement de la subvention.
- e) Remerciements de l'association « La bouche ferroviaire » pour le versement de la subvention.
- f) Invitation au pot de remerciements de la MAM du Bonheur le vendredi 13 avril 2018 à 19 h 00.



g) Délibérations :

Objet : Rénovation énergétique – demande d'aide (délibération n° 2018-32)

Monsieur le maire présente le courrier de la COR relatif aux objectifs TePOS (Territoire à Energie Positive) afin de nous informer de l'obtention des fonds permettant le soutien de projets de rénovation énergétique des bâtiments communaux et/ou développement des énergies renouvelables. Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de solliciter l'aide de la COR pour une étude technique des projets en matière de rénovation énergétique notamment pour la chaudière et système de chauffage du stade de football et une aide financière.

Il invite les membres du conseil municipal à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal **PAR 12 VOIX POUR (9 votes membres Présents et 3 votes par procuration)**

- **SOLLICITE** les services de la COR pour une aide technique et financière des projets en matière de rénovation énergétique et notamment pour la chaudière et système de chauffage du stade de football de Lamure-sur-Azergues
- **AUTORISE** la COR a effectué toutes les démarches nécessaires dans l'élaboration de ce dossier.

Objet : Diagnostic pour la chaufferie du stade de football (délibération n° 2018-33)

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de retirer la délibération n° 2018-18 en date du 07 mars 2018 relative à l'objet susmentionné et de reprendre une délibération dans les mêmes termes à la date du 11 avril 2018.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la chaufferie des vestiaires du stade de football de Lamure-sur-Azergues est vétuste et désuète. Par ailleurs, il tient à préciser que tout le système de chaufferie (chaudière et installation) est d'une très grande complexité et qu'il est préférable de revoir toute l'installation dans le but de réaliser des économies d'énergie. C'est pourquoi, il est nécessaire d'établir un diagnostic de faisabilité et une étude pour le remplacement de la chaufferie.

Il propose le devis de la société Fluides et Énergies Nouvelles dont les honoraires s'élèvent à :

- Diagnostic et étude de remplacement de la chaufferie 2 500,00 € HT
- DCE remplacement de la chaufferie 3 500,00 € HT
- Soit un total HT de..... 6 000,00 € HT

Il invite les membres du conseil municipal à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal **PAR 12 VOIX POUR (9 votes membres Présents et 3 votes par procuration)**

- ↳ **DEMANDE** le retrait de la délibération n° 2018-18 en date du 07 mars 2018
- ↳ **ACCEPTE** la réalisation d'un diagnostic de faisabilité de remplacement de la chaufferie actuelle
- ↳ **VALIDE** la proposition d'honoraires
- ↳ **DIT** que les crédits seront prévus au BP 2018 en dépenses d'investissement.

h) Contrat de concession Syder / Enedis : (arrivée de Dominique Desplaces à 20 h 30)

Le Syder rencontre des difficultés pour signer la nouvelle convention avec Enedis. Le contrat de 25 ans arrive à échéance. Monsieur le Maire explique que tant qu'Enedis ne signe pas cette nouvelle convention, le contrat est reconduit tacitement.

i) Entretien voirie 2018 : l'enveloppe de travaux est consacrée à la réfection voirie Moulin Briday, Ferme Desplaces, et La Croix Borsat.

j) **Présentation des Communes nouvelles le 04 juin 2018 à 20 h 00 salle pluraliste pour une présentation publique à la population.**

k) Prochain conseil municipal le 09 mai 2018 à 21 h 00 ou le 16 mai 2018 à 20 h 00 (date à définir ultérieurement en fonction de l'ouverture des plis et de la commission d'appel d'offres pour le stade qui devrait se réunir le 27 avril).

l) Quelques dates à retenir :

- ⬇ Fête des jeunes le 1^{er} septembre 2018
- ⬇ Forum des associations le 08 septembre 2018 jusqu'à 13 h 00
- ⬇ 07 juillet 2018 HVA Culture : spectacle Rap et Slam



m) Épicerie culturelle : délibération n° 2018-38




Objet : Épicerie culturelle

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de participer au financement de l'Épicerie Culturelle pour l'année 2018.

Monsieur le Maire propose de verser une adhésion de 150,00 € et une subvention de 150,00 € pour l'année 2018.

Il invite le conseil à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal **PAR 14 VOIX POUR (11 votes membres Présents et 3 votes par procuration)**

-  **DÉCIDE** de verser 150,00 € au titre de l'adhésion
-  **ACCEPTE** de verser une subvention pour l'année 2018 de 150,00 €
-  **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2018

Séance levée à 22 h 30.

Didier DAILLY,
Secrétaire de séance



Bernard ROSSIER,
Maire

